

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 27 août 2002, à 20 heures, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussièrès, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Louise Legault-Choquette, Anne-Marie Loiselle, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame Lucie Legault et messieurs Alain Langlois, Marc-André Lehoux et Jean-François Rabouin.

ÉTAIT AUSSI ABSENTE : madame Renée Roy.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe, Suzanne Séguin, secrétaire générale et messieurs Daniel Boudreau, directeur du Service des ressources humaines, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives et Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-030-08-02 Il est proposé par monsieur Pierre Diamond d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal ...
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Demandes de révision d'une décision touchant un élève
 - 6.2. Projet de description des circonscriptions électorales / adoption.

7. Information :

- 7.1. Affectation du personnel cadre des établissements et des services
- 7.2. École secondaire du Grand-Coteau / aménagement d'un terrain de soccer
- 7.3. Aliénation du pavillon Sacré-Cœur à Mc Masterville / autorisation ministérielle
- 7.4. Ajouts d'espace / état de situation
- 7.5. Travaux d'été / état de situation
- 7.6. État des inscriptions au 20 août 2002.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL...

Néant.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Demandes de révision d'une décision touchant un élève

Huis clos

C-031-08-02 Il est proposé par madame Line Tessier que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-032-08-02 Il est proposé par madame Line Tessier que l'assemblée redevienne publique.

Considérant la décision de la directrice de l'école Pierre-Boucher relativement au classement de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02;

Considérant les avis des parents et des intervenants de l'école entendus par le Comité de révision;

Considérant le soutien apporté par les parents au développement des apprentissages de l'élève;

Considérant que la classe ordinaire de 1^{re} année pourrait possiblement, avec un soutien approprié, assurer la progression de l'élève au plan des apprentissages tout en favorisant son intégration sociale;

C-033-08-02 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge :

- de modifier la décision de classement de la directrice de l'école Pierre-Boucher relativement au classement de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 et de l'intégrer en classe ordinaire de 1^{re} année pour l'année scolaire 2002-2003;
- de mandater la direction du Service des ressources éducatives afin d'identifier le soutien requis pour répondre aux besoins de l'élève et faciliter ses apprentissages et de procéder, avec la collaboration des intervenants de l'école, à l'adaptation de l'enseignement et du matériel à utiliser;
- de procéder à une réévaluation de la situation au terme de la 2^e étape de l'année scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la décision de la directrice de l'école de la Mosaïque relativement au classement de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02;

Considérant les avis du parent et des intervenants de l'école entendus par le Comité de révision;

Considérant les évaluations complémentaires réalisées à l'Hôpital Ste-Justine;

Considérant qu'une classe à effectifs réduits pourra mieux répondre aux besoins de l'élève en termes d'encadrement et d'apprentissage;

C-034-08-02 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge de maintenir la décision de la directrice de l'école de la Mosaïque relativement au classement de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 en classe spéciale TC pour la prochaine année scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Huis clos

C-035-08-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-036-08-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que l'assemblée redevienne publique.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Marie-Victorin;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-037-08-02 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Marie-Victorin, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Marie-Victorin;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-038-08-02 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Marie-Victorin, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école du Carrousel;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-039-08-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école du Carrousel, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école du Carrousel;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-040-08-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école du Carrousel, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Le Petit-Bonheur;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-041-08-02 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Le Petit-Bonheur, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Le Petit-Bonheur;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-042-08-02 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Le Petit-Bonheur, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Le Petit-Bonheur;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-043-08-02 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Le Petit-Bonheur, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école la Roseraie;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-044-08-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école la Roseraie sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école de la Mosaïque;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-045-08-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école de la Mosaïque, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école de la Mosaïque;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-046-08-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école de la Mosaïque, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Jacques-De Chambly;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-047-08-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Jacques-De Chambly, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Le Rucher;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-048-08-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Le Rucher, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Le Sablier;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-049-08-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Le Sablier, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école de la Mosaïque;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-050-08-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école de la Mosaïque, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Au-Fil-de-l'Eau;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-051-08-02 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Au-Fil-de-l'Eau, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Sainte-Marie;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-052-08-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-003-08-02 à l'école Sainte-Marie, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Projet de description des circonscriptions électorales / adoption

La secrétaire générale présente le dossier susmentionné.

C-053-08-02 Il est proposé par monsieur Yves Ballard d'adopter le projet de description des circonscriptions électorales de la Commission scolaire des Patriotes, tel que déposé à l'annexe ACC-004-08-02.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION :

7.1 Affectation du personnel cadre des établissements et des services

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente un tableau d'affectation du personnel cadre des établissements et des services pour l'année 2002-2003.

7.2 École secondaire du Grand-Coteau / aménagement d'un terrain de soccer

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, fait lecture d'une lettre du Service des loisirs de la Ville de Sainte-Julie relative au sujet susmentionné.

7.3 Aliénation du pavillon Sacré-Cœur à Mc Masterville / autorisation ministérielle

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, fait état d'une autorisation ministérielle nous autorisant à aliéner le pavillon Sacré-Cœur à Mc Masterville par voie de soumissions publiques.

7.4 Ajouts d'espace / état de situation

Le directeur du Service des ressources matérielles commente chacun des projets d'ajout d'espace en cours.

La directrice générale adjointe, madame Monique Hébert, est invitée à faire état des derniers développements quant à la rentrée scolaire des élèves à l'école Au-Fil-de-l'Eau.

7.5 Travaux d'été / état de situation

Le directeur du Service des ressources matérielles donne l'état de situation face à la majorité des projets retenus pour 2002-2003. Il attire l'attention des membres du Conseil sur les délais de livraison pour les projets de fenestration.

7.6 État des inscriptions au 20 août 2002

Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Pierre Massicotte, présente et commente un tableau faisant état des inscriptions au 20 août 2002.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Il est fait mention d'une correspondance reçue faisant l'éloge du Centre de formation professionnelle.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-054-08-02 À 22 h 20, il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire générale

SS/ag